

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Visite de S. Em. le Cardinal Dubois à S. A. S. le Prince, au Château de Marchais.

PARTIE OFFICIELLE

Ordonnance Souveraine admettant S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, Ministre plénipotentiaire de S. A. S. le Prince près le Gouvernement de la République Française, à faire valoir ses droits à la retraite.

Ordonnance Souveraine portant nomination à la Légation de Paris de S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre plénipotentiaire de S. A. S. le Prince près S. M. le Roi d'Italie.

Arrêté ministériel convoquant les électeurs monégasques.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Enquête de commodo et incommodo.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

7^e Meeting Automobile.

Obsèques de M. Pierre Gautier, Maire de Nice.

Fête annuelle de l'Orphelinat des Armées.

Réunion sportive à la Société l'Épée et le Pistolet de Monaco à l'occasion de la Coupe de S. A. S. le Prince Pierre.

Société des Conférences. — De l'influence des philosophes sur les romanciers et les auteurs dramatiques d'aujourd'hui, par M. Gaston Rageot ; La Conquête de l'Algérie, par M. Pauchard.

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Saison d'Opéra : Otello ; La Tosca.

Au Concert Classique.

MAISON SOUVERAINE

Son Éminence le Cardinal Dubois, Archevêque de Paris, s'est rendu samedi dernier au Château de Marchais où il a passé la journée avec S. A. S. le Prince.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 554.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Comte Balny d'Avricourt, Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près le Gouvernement de la République Française, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le premier mars mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince : LOUIS.
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 555.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Comte Henri de Maleville, Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près S. M. le Roi d'Italie, est nommé Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près le Gouvernement de la République Française, en remplacement de M. le Comte Balny d'Avricourt, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le premier mars mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince : LOUIS.
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu les Ordonnances Constitutionnelles du 18 novembre 1917 ;

Vu la Loi n° 30, du 3 mai 1920, sur l'Organisation municipale ;

Vu la délibération, en date du 23 février 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les électeurs monégasques sont convoqués le 27 mars 1927, à l'effet d'élire les quinze membres du Conseil Communal.

ART. 2.

Les électeurs voteront à la Mairie de Monaco.

ART. 3.

Le scrutin aura lieu sans interruption, de 8 heures à 17 heures.

Le dépouillement se fera au Bureau de vote où les résultats seront immédiatement proclamés ; ils seront ensuite affichés à la porte de la Mairie.

Les résultats, procès-verbaux et bulletins annexés seront enfermés dans l'urne et transportés sans délai au Gouvernement où ils seront

conservés jusqu'à l'expiration du délai prévu pour les réclamations.

ART. 4.

En cas de ballottage, le second tour de scrutin aura lieu le dimanche 3 avril 1927.

ART. 5.

M. le Maire est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze mars mil neuf cent vingt-sept.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

AVIS & COMMUNIQUÉS**Enquête de Commodo et Incommodo**

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Mureddu Jacques, entrepreneur de travaux publics, à l'effet d'être autorisé à installer un moteur devant actionner un monte-charge pour la construction d'un immeuble situé avenue des Fleurs, à Monte-Carlo.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter du 12 mars courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de cette installation sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 12 mars 1927.

P. le Maire,
Un Adjoint, P. JOFFREY.

ÉCHOS & NOUVELLES

La semaine dernière se sont déroulées les courses du 7^e Meeting Automobile organisé par « l'Automobile Club de Monaco ».

Le 9 mars, sur la route de la Mi-Corniche, 68 concurrents prirent part à la Course du Mille.

La Coupe de Monte-Carlo (Voitures) a été gagnée par Bourlier sur Delage ; celle des Motocycles a été enlevée par Franconi sur Motosacoche. Boillot sur Peugeot a fait le meilleur temps des voitures de sport.

Le lendemain, à la Course du Mont-Agel, Proal sur Bugatti s'attribua la Coupe de S. A. S. le Prince de Monaco.

Jeudi 10 mars, les prix ont été distribués aux vainqueurs dans la grande salle du Capitole.

Des toasts furent portés aux lauréats et des remerciements ont été adressés aux donateurs et aux organisateurs.

Une soirée dansante très animée clôtura le Meeting Automobile.

A la nouvelle du décès de M. Pierre Gautier, Maire de Nice, S. A. S. le Prince Souverain a fait adresser Ses condoléances au Conseil Municipal.

LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince

Pierre ont également fait parvenir des télégrammes de condoléances.

Les obsèques ont eu lieu dimanche matin. La Ville a fait à son Maire d'imposantes funérailles.

Son Altesse Sérénissime S'est fait représenter par Son premier Aide de camp, M. le Général Roubert

Dans l'immense cortège, on remarquait S. Exc. M. le Ministre d'Etat; M. Sangeorge, représentant le Maire de Monaco; M. Louis Crovetto, Consul, et M. François Crovetto, Vice-Consul de Monaco à Nice.

Sous le Haut patronage de S. A. S. le Prince Souverain, de S. A. S. la Princesse Héritaire, Présidente d'honneur du Comité, de S. A. S. le Prince Pierre, la fête de bienfaisance annuelle organisée par le Comité de Monaco de l'Orphelinat des Armées a eu lieu, vendredi dernier, dans les salons du Grand-Hôtel gracieusement mis à la disposition du Comité par M. Arathoon et décorés pour la circonstance de faisceaux de drapeaux et de plantes vertes.

S. A. S. la Princesse Héritaire a daigné rehausser cette fête de Sa présence.

Son Altesse Sérénissime qui était accompagnée de M^{me} Jean Bartholoni, Sa Dame d'honneur, a été reçue sur le seuil par M. Alexandre Noghès, Président du Comité, entouré de M^{mes} de Montseignat et Drugman, Vice-Présidentes, et des membres du Comité.

A l'entrée de Madame la Princesse Héritaire, l'assemblée s'est levée et l'*Hymne Monégasque* a été exécuté au piano. Une magnifique gerbe de fleurs a été offerte à la Princesse et, quand Son Altesse Sérénissime S'est approchée du comptoir de la kermesse, M^{me} Lucien Bellando de Castro Lui a fait hommage d'une élégante bonbonnière.

Le concert comportait un programme très intéressant où se sont fait applaudir M^{lle} Ady Clericy, pianiste; M. Castel, flûtiste; M. Lapeyre, basse, et M. Fillon, ténor, de l'Opéra de Monte-Carlo; les danseurs et danseuses du ballet russe de Monte-Carlo. Le piano d'accompagnement était tenu avec autorité par M. Florian Weiss.

Après le concert le thé a été servi par petites tables et le jazz du 24^e bataillon de Chasseurs obligeamment prêté par le Commandant Petitpas, a entraîné danseurs et danseuses.

La loterie et la kermesse ont eu le plus grand succès grâce au dévouement des dames patronesses et des jeunes vendeuses.

S. A. S. le Prince Pierre de Monaco, Président d'honneur de la Société « l'Escrime et le Pistolet », qui avait été empêché d'assister au Tournoi annuel dont la Coupe fondée par Son Altesse Sérénissime est l'enjeu, a bien voulu présider, dimanche après-midi, le premier défi lancé à M. Acquaviva, tenant de la Coupe, par M. Semeria, second du Tournoi.

S. A. S. le Prince qui était accompagné du Général Roubert, premier Aide de camp du Prince Souverain, et de M. Paul Noghès, Son Secrétaire particulier, a été salué, à l'entrée du Cercle, par M. Maurice Canu, Président, entouré du Comité de la Société.

Le professeur Dodivers, de l'Ecole Supérieure d'Education physique de Joinville, présidait le jury, ayant comme assesseurs MM. Gaillard, Vice-Président de l'E. P. M., et Hostellier, de la Fédération du Nord.

M. Semeria a été déclaré vainqueur par 5 touches données contre 4 reçues.

Immédiatement après le nouveau tenant a accepté un défi de M. Frédéric Denis.

Celui-ci menant très vivement le combat a enlevé la Coupe à M. Semeria par 5 touches à 4.

S. A. S. le Prince a bien voulu suivre avec intérêt ces deux assauts et féliciter les tireurs.

Le champagne a été ensuite offert dans le salon du cercle. Son Altesse Sérénissime a daigné accepter

une coupe et S'entretenir familièrement avec les Membres de l'E. P. M. et avec le professeur Dodivers.

Son Altesse Sérénissime a été respectueusement saluée à son départ par toute l'assistance et accompagnée jusqu'à Sa voiture par le Président.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

M. Gaston Rageot a recherché devant l'auditoire de la Société de Conférences, l'influence des philosophes sur les romanciers et les auteurs dramatiques d'aujourd'hui.

Il a rappelé que l'origine des révolutions littéraires doit être recherchée non dans la littérature elle-même, mais dans les écrits des philosophes ou les découvertes des savants.

Descartes commande la littérature du XVII^e siècle, comme les encyclopédistes celle du XVIII^e.

De nos jours se sont exercées trois grandes influences; celle de Bergson; celle des psychiatres et en particulier de Freud; celle enfin des sociologues avec Durkheim.

Bergson a montré que les mots ne forment qu'une monnaie d'échange, mais ne révèlent pas le moi profond, pas plus que la monnaie n'est l'image de la marchandise dont elle signifie la valeur. Il a révélé, sous les mots qui servent à cataloguer les faits psychologiques en les immobilisant, le flux toujours en mouvement de notre véritable existence psychologique. La philosophie de Bergson est la philosophie du mouvement ou, comme a dit M. Rageot, du cinéma.

Cette philosophie a influencé Marcel Proust dont les minutieuses analyses s'attachent à rendre cette vie psychologique que les mots n'atteignent pas.

Freud a essayé de nous introduire plus avant dans un domaine qu'il n'a pas découvert, mais qu'il a méthodiquement exploré: le domaine de l'inconscient. Au milieu d'exagérations odieuses ou puérides et en dépit d'un esprit déplorablement systématique qui sollicite les résultats de l'expérience et les déforme pour les faire entrer de force dans sa théorie, Freud, avec ses théories du refoulement et de la *libido*, a contribué à jeter quelques lueurs sur cette vie mentale qui échappe à la lumière de notre conscience. Il a inspiré chez nous une école de poètes, les surréalistes, qui considèrent que le rêve constitue une réalité supérieure et rejettent comme nuisible à l'art la logique de l'état de veille. Il a surtout influencé le talent hautain, l'esprit curieux, pénétrant, volontiers épris de l'exceptionnel et de l'étrange, du plus remarquable sans doute des dramaturges contemporains, H.-R. Lenormand, l'auteur du *Simoun* et du *Mangeur de Songes*.

Aux théories sociologiques de Durkheim, la littérature doit la conception d'une âme collective qui n'est pas la somme des âmes individuelles qui la composent, mais qui a sa vie et son caractère propres. Cette conception s'est réalisée surtout chez les unanimistes dont le chef est Jules Romains.

Ce qui, en résumé, ressort de ces trois doctrines, c'est la conception de la mobilité. C'est la mobilité que s'efforcent à exprimer les plus originaux des auteurs contemporains.

Ce bref résumé, s'il donne à peu près le schéma de la conférence de M. Rageot, ne peut faire soupçonner l'art merveilleux du conférencier, l'incroyable facilité de sa parole, sa verve qui a su rendre attrayant aux moins préparés un sujet d'apparence austère, sa méthode et sa clarté qui l'ont rendu accessible à tous. Son succès a été prodigieux et l'âme collective de la salle a été *unanime* dans son ovation.

M. Pauchard, Professeur d'Histoire au Lycée, a fait, mercredi soir, à la Société de Conférences sa seconde conférence sur l'Algérie: « La Conquête française ».

Commencée par Charles X, la conquête s'est

poursuivie jusque sous le Second Empire. Les épisodes héroïques y abondent: l'assaut de Constantine en 1837, la prise de la Smala en 1843 par le duc d'Aumale, le sacrifice héroïque des chasseurs à pied et des capitaines Dutertre et de Géraux en 1845 à Sidi Brahim, l'assaut meurtrier de Zaatcha dont les défenseurs se firent tuer jusqu'au dernier en 1849, celui de Laghouat en 1852 et enfin le combat d'Icheriden en 1857, en Kabylie, sont parmi les plus célèbres.

Les plus nobles figures de soldats se succèdent sur cette terre d'Afrique où nous luttons contre un ennemi implacable, mais toujours courageux, parfois même chevaleresque! d'abord notre adversaire l'émir Abd-el-Kader, beau, jeune, lettré, ascète et guerrier tout à la fois, qui nous tient tête pendant quatorze ans, puis tous nos grands chefs, le colonel Combes, mortellement blessé à l'assaut de Constantine, le brave et ardent Lamoricière, créateur des zouaves, l'énergique Changarnier, les futurs maréchaux de France, Canrobert, Pélissier et MacMahon, les fils de Louis-Philippe les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale, et, surtout le maréchal Bugeaud, l'ancien caporal d'Austerlitz, le vainqueur d'Isly, si populaire parmi les troupiers.

C'est aussi une belle et attachante figure que celle de ce général Yousof « un des plus grands serviteurs de la France ». Né à Livourne vers 1810, enlevé tout enfant par les corsaires barbaresques, élevé à Tunis par le bey qui l'a adopté, il fut obligé de fuir et de se réfugier auprès des Français. Remarquablement beau, supérieurement intelligent, incomparablement brave, il fut un des plus grands artisans de la conquête de l'Algérie et devient général de division dans l'armée française.

Par des anecdotes nombreuses et judicieusement choisies, M. Pauchard a su mettre en relief le caractère et les vertus de ces soldats d'élite et les camper d'une façon vivante devant son auditoire et fut longuement applaudi.

En parlant des chasseurs d'Afrique, il a rappelé que S. A. S. le Prince Louis II avait servi la France dans ce corps d'élite avant et pendant la guerre.

En terminant, il a remercié M. Labande, Président de la Société de Conférences, qui a contribué à faire doter la Bibliothèque de Monaco d'un fonds où les conférenciers puisent une documentation précise et complète, et il a rappelé, aux applaudissements de l'assistance, que la récente élection de M. Labande à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait justement récompensé les travaux d'un savant qui a consacré toute son activité à la science historique.

Une série de belles projections dues à M. Tournay et un film ont complété cette agréable soirée.

La Cour d'Appel, dans son audience du 12 mars 1927, a rendu l'arrêt suivant:

C. J., négociant, né le 30 juin 1884, à Benevello, province de Cuneo (Italie), demeurant à Monaco. — Exercice illicite de commerce. Appel par C. d'un jugement du 25 janvier 1927, qui l'avait condamné à 16 francs d'amende: Arrêt confirmatif.

Le Tribunal Correctionnel dans son audience du 8 mars 1927, a prononcé les jugements suivants:

R. A.-M.-C., journaliste, né le 15 janvier 1889, à Bury (Lancashire-Angleterre), demeurant à Nice. — Port d'arme prohibée: vingt-quatre heures de prison.

T. J., manœuvre, né à Pérouse (Italie), le 20 décembre 1903, demeurant à Roquebrune (A.-M.). — Vol: huit mois de prison.

L. J.-B., manœuvre, né le 25 octobre 1897, à Vintimille (Italie), sans domicile fixe. — Vols: huit mois de prison.

G. F., charpentier, né le 6 novembre 1892, à Budapest (Hongrie), sans domicile connu. — Vol: un an de prison (par défaut).

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

Otello.

Quelle belle carrière musicale que la carrière musicale de Giuseppe Verdi ! Et quel artiste c'était que ce compositeur inspiré, ne se laissant à aucun moment griser par le succès parcourant la voie triomphale les yeux fixés sur l'idéal !

Arrivé après Rossini, Bellini et Donizetti, Verdi dut se tailler un domaine à part dans l'empire de l'art italien. Ambitionnant d'égaliser ses illustres devanciers, il se garda de toute imitation et fut autre. Nature volcanique, Verdi, aux heures de ses premières créations, s'abandonna à la furie de son tempérament, fait de robustesse, violemment passionné. Il cherchait, alors, plus à bouleverser les esprits, à tenailler les nerfs, qu'à toucher les cœurs. Verdi fut sans ménagements, surtout dans sa première manière. Car, si l'on en croit ceux-là qui n'ignorent rien, le maître de Bussetto eût quatre manières :

Nabucco, Ernani, I Lombardi, I Due Foscari, Macbeth, Attila, appartiennent à la première ;

Rigoletto, Il Trovatore, à la seconde ;

Jerusalem, La Traviata, les Vêpres siciliennes, à la troisième ;

Don Carlo, Simon Boccanegra, Aïda, Otello, Falstaff, à la quatrième.

Aujourd'hui, ces classifications arbitraires semblent puériles, et il importe peu que *Il Trovatore* diffère de la *Traviata*. D'ailleurs, ces œuvres sont-elles si dissimilaires que cela ?

Dans *Don Carlos*, Verdi commença à rompre avec les anciens et nonchalants errements italiens, en modifiant discrètement, en améliorant la formule fruste, truculente et sans gêne qui avait fait la prodigieuse fortune de quelques-unes de ses œuvres précédentes, préludant ainsi à l'évolution qui devait le conduire à écrire *Aïda, Otello et Falstaff*.

Est-ce la fréquentation de la scène parisienne et le désir de s'assimiler certaines qualités de clarté, de goût et de mesure, apanage de la race française, qui poussèrent Verdi à abandonner les sentiers de la facilité mélodique, à dégager l'idée du fatras de fioritures, de moyens grossiers et d'éléments vulgaires qui l'étouffaient, à prêter plus d'attention à la justesse de la déclamation, à négliger moins la diction lyrique, à serrer de plus près le texte, à perfectionner son écriture, à soigner et élargir son style, à mépriser les gros effets et le bruit pour se rapprocher du bon sens artistique et de la simplicité qui est la vérité et la beauté en art, à ne plus considérer l'orchestre comme une vaste guitare en lui accordant un meilleur rôle que celui d'accompagnateur — en un mot, à agrandir son horizon ? Ou bien, Verdi se sentit-il emporté par le vent soufflant d'Allemagne et, à l'exemple des Israélites suivant la colonne de feu qui se mouvait devant eux pour les guider dans le désert, voulut-il suivre l'impulsion donnée au drame lyrique par Wagner ? Quelle que soit la raison qui le fit agir, il est indéniable que Verdi composa les partitions d'*Otello* et de *Falstaff* sous l'influence d'une préoccupation d'art élevé, fort éloignée de celle qui le dominait quand il produisit *Nabucco, Ernani* ou *Il Trovatore*.

Du magnifique fruit de l'automne de Verdi qu'est *Otello*, nous nous garderons de parler à présent. Nous en avons tant divagué déjà, et il y a deux ans encore, que nous finirions par tomber dans le rabâchage dont ne se gardent pas assez les gens parvenus à cet âge amer du soir de la vie, qui n'a pas, comme la jeunesse, le privilège de tout faire excuser.

Depuis qu'il parut, sur la scène de la Scala de Milan, le 5 février 1887, *Otello* ne cessa d'être représenté. Alors qu'est abandonné l'*Othello* de Rossini, — où se trouve, au dernier acte, la si poétique et si émouvante *Romance du Saule*, immortalisée par des vers de Musset, — l'*Otello* de Verdi, jouit d'une célébrité mondiale. Ses beautés sont toujours l'objet de l'admiration, et le souvenir de son acte suprême, d'une concise puissance tragique, en sa mélancolie oppressée de terreur, reste gravé dans la mémoire des dilettantes et des foules.

MM. Vanni-Marcoux, Zanelli et Mme Pampanini tenaient les personnages d'Iago, d'*Otello*, de Desdemona. On ne saurait trop exalter ces artistes qui forment un trio aussi admirable que rare.

En Iago, M. Vanni-Marcoux reste ce qu'il était : de tout premier ordre. Peut-être même donne-t-il à ce monstre de perfidie et de mensonge, âme de ténèbre, définitive incarnation du mal, une physionomie plus accusée, un plus intense relief dramatique que naguère ? Grâce à M. Vanni-Marcoux, sont indiquées — et avec quel raffinement et quel art ! — les diverses nuances du caractère de ce personnage élégant, poli, cauteleux, félin, ricanant, brutal, sans cesse d'une dissimulation

horrible et calculée, abominable et vil toujours. C'est là une interprétation superbe et parfaite dont l'éminent comédien lyrique a droit d'être fier.

M. Zanelli est en possession d'une voix généreuse, d'un timbre ravissant. Il chante avec feu, non sans goût. Il a le respect de la phrase et ne cherche pas à en modifier le sens par des ralentissements augmentés de points d'orgue. Par le temps qui court, un ténor qui ne compte pas uniquement sur la force de ses poumons pour décrocher l'applaudissement mérite d'être chaudement félicité. M. Zanelli a composé intelligemment le personnage d'*Otello* ; il en a tiré le meilleur parti. Au dernier acte, il a su s'élever jusqu'au tragique de la situation et vivement impressionner le public.

Mme Pampanini, très remarquable Desdemona, a du style, du sentiment et de l'expression. Son organe opulent et merveilleusement homogène se plie on ne peut mieux aux nécessités de la musique, sans affectation d'aucune sorte et sans exagération de son. Elle appartient à cette école de cantatrices qui ne poussent pas à l'effet et restent dans la mesure. En réalité, elle chante, alors que d'autres braillent. Mme Pampanini fut une Desdemona d'un charme prenant, tantôt ingénue, tantôt passionnée, aux premiers actes, et infiniment émouvante dans la nuit sinistre, que troublent les rafales de vent, où, touchante et candide calomniée, elle se voit ravir la douce lumière par celui qu'elle chérit éperdument... On fit grande fête à ces trois artistes.

Citons, après ces illustres protagonistes, MM. Dubois, Huberdeau, Régis, Lubin et Mme Dubois-Lauger, à qui incombait la charge d'interpréter les rôles de moindre importance du drame lyrique de Verdi. Chœurs excellentement disciplinés. Orchestre digne de toutes les louanges : M. Victor de Sabata, qui le conduisait, s'avéra une fois de plus magnifique musicien et supérieur batteur de mesures.

Décors, costumes, mises en scène servant et enrichissant l'œuvre.

La représentation d'*Otello* mit le feu aux enthousiasmes du public.

Il n'est que juste de constater et de proclamer que, de toutes les soirées d'opéra de cette saison, aucune ne se peut comparer à la soirée consacrée à *Otello*, laquelle rappelle ces tant belles et si complètes soirées d'art qui portèrent si haut la réputation du Théâtre de Monte-Carlo.

La Tosca

Que serait-on devenu si, cette année encore, *la Tosca* ne s'était pas abandonnée à la furie de ses véhémences vocales et instrumentales ? Dieu merci, pareil malheur nous a été épargné. Floria Tosca, flanquée de son Mario et de l'implacable et libidineux Scarpia, a reparu, sur la scène de Monte-Carlo, plus en cris et plus en bruit que jamais. Ah ! dame, elle ne gagne guère à être rapprochée d'*Otello*. Nonobstant le succès qui lui fait cortège partout, la comparaison ne lui est pas absolument favorable, et, peut-être, daignera-t-on convenir que, d'*Otello* à *la Tosca*, la chute est lourde — la puissance n'étant pas le tapage, le grand n'étant pas le gros. Mais de quoi allons-nous nous aviser ? Est-ce qu'il est possible d'établir aucun parallèle entre une œuvre de haute musicalité, de large inspiration, aux nobles aspirations et une composition d'une violence affectant la vulgarité, de qui les petits miracles du savoir faire et de l'habileté font tout le prix.

Laissons donc là le chef-d'œuvre de Verdi et bornons-nous à reconnaître que *la Tosca* n'est ni meilleure ni pire à présent qu'elle n'était hier. Elle exerce toujours un singulier attrait sur l'âme des foules — attrait dont il est préférable de ne pas scruter la qualité. Comme tant que les ouvrages de la façon puccinienne seront à la mode, il en sera ainsi, il n'y a qu'à attendre. Tout passe ici-bas, et les caprices des modes ont ceci de rassurant et de consolant qu'ils ne durent jamais très longtemps.

En tête de l'interprétation de *la Tosca* brille du plus vif éclat M. Vanni-Marcoux qui marque à l'empreinte la plus artistique le personnage de ce descendant de Laffemas ayant nom Scarpia. Le beau tragédien lyrique a campé de ce bandit distingué une silhouette d'un curieux caractère, et d'un saisissant relief dramatique.

M. Zanelli ne déçut pas ceux qui l'entendirent dans *Otello*. Il chanta jusqu'au bout, avec un bonheur croissant, le rôle de Mario. La phrase mélodique du dernier acte — la seule qui mérite de retenir l'attention — lui valut les honneurs du bis.

Mlle Corona fort convenable Tosca, joua selon la tradition et se tira avec vaillance et intelligence des bruyantes et hystériques exagérations vocales dont Puccini s'est complu à magnifier le rôle de l'héroïne de son opéra. MM. Huberdeau, amusant sacristain, Lubin, Régis et Stéphane ne passèrent pas inaperçus.

Sous la direction ferme, souple et artiste de M. Victor

de Sabata, l'orchestre fit preuve des meilleures et des plus brillantes qualités. Décors et costumes sans changement.

Les admirateurs de *la Tosca* étaient dans la jubilation. A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE

La vénérable, toujours charmante et infiniment délicate *Symphonie en Ré n° 2* d'Haydn, conduite à merveille par M. Léon Jehin, et jouée admirablement par l'orchestre, ne laissa personne indifférent. La jolie *Pavane pour une infante défunte* du spirituel et talentueux Maurice Ravel conquiert les suffrages des dilettantes, et le *Prélude et la mort d'Isolde*, page d'une incomparable splendeur de la façon géniale de Wagner, porta au summum l'enthousiasme des auditeurs. M. Léopold Godowsky, pianiste très en réputation, vint exécuter le *Concerto n° 4 en Sol majeur* de Beethoven, une *Barcarolle*, puis la *Polonaise en Fa dièse mineur* de Chopin et *Triana* d'Albeniz-Godowsky.

En ces morceaux d'importance diverse M. Godowsky affirma une magistrale supériorité et comme virtuose et comme artiste. Le public enchanté couvrit d'applaudissements ce maître périsseur d'ivoire, en possession d'une netteté et d'une finesse de toucher, n'excluant ni la sobriété ni la distinction. Artiste dans la belle acception du mot, M. Godowsky donne aux compositions qu'il joue le caractère qui leur convient. Chopin notamment trouve en lui un interprète aussi fidèle que sensible et poétique. Pour répondre au désir manifesté par les interminables braves des auditeurs, M. Godowsky exécuta en bis une *Valse* et une *Etude* de Chopin — et ce fut un délicieux ravissement. Grandiose fut le succès remporté par M. Léopold Godowsky. A. C.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-huit février mil neuf cent vingt-sept, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le sept mars suivant (1927), vol. 214, n° 10, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Michel DE BELLOUSS, de nationalité russe, rentier, demeurant villa Corinette, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), a acquis :

De M^{me} Marie-Constance-Henriette-Gloria-Benedict-Lucie-Julie TOSELLI, sans profession, demeurant 6, rue Marguerite, à Paris (17^e), veuve, en premières noces, de M. Jean-Urbain BLANQUI, et, en deuxième noces, non remariée, de M. Henri-René-Lucien MARTEAU ;

Une propriété, en nature de jardin, située quartier des Moulins, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), sur laquelle sont édifiées : 1^o une villa dénommée *Villino Paolina*, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée ; 2^o une maisonnette élevée de deux étages sur rez-de-chaussée ; 3^o et le premier étage d'une autre maisonnette contigue à la précédente, dont le rez-de-chaussée appartient à MM. Bellando de Castro frères ; le tout, d'un seul tenant, d'une superficie de mille dix mètres carrés environ, porté au plan cadastral sous les nos 71, 72, 73, 74 et 75 p. de la section E, confinant : vers le nord, à la descente des Moulins ; vers l'est, à MM. Bellando de Castro frères ; et, vers le sud et l'ouest, la descente du Portier ; ensemble tous droits actifs ou passifs attachés à la dite propriété, sans aucune exception ni réserve.

Cette acquisition, qui a compris également le mobilier garnissant la villa, a eu lieu, moyennant le prix principal de cinq cent mille francs, ci... 500.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la propriété vendue, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le dix-sept mars mil neuf cent vingt-sept.

Pour extrait : (Signé :) ALEX. EYMIN.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO
AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Mardi 19 Avril 1927, à 10 heures et demie du matin, au Siège social, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 17 Avril 1926 ;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 3° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 4° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ; quitus à donner à des Administrateurs ;
- 5° Situation des affaires sociales, extensions en cours et en projet ;
- 6° Application des bénéfices ; fixation du dividende ;
- 7° Ratification de nominations d'Administrateurs ;
- 8° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 9° Ratification de choix fait par le Conseil d'Administration pour trois exercices, de l'Administrateur-Délégué ;
- 10° Ratification de Conventions (Achat de cession de droits et propriétés) ;
- 11° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 12° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
Docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Aux termes des Statuts de la Société Anonyme *Olmer* dressés, en brevet, par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, les deux septembre et neuf décembre mil neuf cent vingt-six et déposés, après approbation, au rang des minutes du même notaire par acte du douze janvier mil neuf cent vingt-sept, M. Jules-Charles OLMER père et M. Roger-Emile OLMER fils, marchands-tailleurs, demeurant 19, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, ont apporté à la dite Société le fonds de commerce de marchands-tailleurs qu'ils exploitaient 19, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, comprenant la clientèle ou achalandage et le nom commercial ou enseigne avec tous accessoires généralement quelconques sous la seule réserve, à leur profit, du droit au bail des locaux où le dit fonds était exploité.

Les créanciers de MM. Olmer père et fils, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 17 mars 1927.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Vente de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 15 janvier 1927, enregistré, M. et M^{me} Emile LORENZI, commerçants, villa Thérèse, 67, boulevard de l'Observatoire, ont vendu à M. BELLONE Félix-Marc et à M. BELLONE René, un fonds de commerce d'épicerie, commestibles, vente de pétrole, etc., qu'ils exploitaient 67, boulevard de l'Observatoire, villa Thérèse.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition, dans les délais légaux, entre les mains de M^e Soccal, huissier, 3, avenue de la Gare, à Monaco, dépositaire des fonds.

AGENCE J.-H. GHIZZI
11 bis, boulevard Albert 1^{er}, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 17 novembre 1926, enregistré, M. Silvio GAGETTA a vendu à M. Guglielmo PREMASOR, restaurateur, demeurant à Beausoleil, le fonds de commerce connu sous le nom de *Bar de l'Aurore*, qu'il exploitait 30, rue Comte-Félix-Gastaldi, à Monaco.

Les oppositions devront être faites à l'Agence Ghizzi, dans les dix jours à compter de la présente insertion.

AVIS

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 10 mars 1927, enregistré, M. Jean MANIGLEY a sous-loué à M. René MULLER, le restaurant-bar de luxe, situé à Monte-Carlo, villa Rogeberthe, 11, avenue des Fleurs, connu sous le nom de *Yar* et lui en a loué l'exploitation du 10 mars 1927 au 9 mars 1928.

M. Muller gérera ce commerce à ses risques et périls, M. Manigley n'est pas responsable de cette gestion.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE
" OLMER "
Au Capital de 5.500.000 francs

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

« 1° Statuts de la Société *Olmer*, Société Anonyme « monégasque au capital de 5.500.000 francs, établis, « en brevet, aux termes de deux actes reçus par M^e « Eymin, notaire soussigné, les deux septembre et neuf « décembre mil neuf cent vingt-six et déposés, après « approbation, au rang des minutes du dit notaire, par « acte du douze janvier mil neuf cent vingt-sept ;

« 2° Déclaration de souscription et de versement de « capital, faite, par les fondateurs, suivant acte reçu, « par le même notaire, le sept février mil neuf cent « vingt-sept ;

« 3° Délibération de la première Assemblée Générale « constitutive de la dite Société, tenue à Monaco, le « quatorze février mil neuf cent vingt-sept et déposée, « avec toutes les pièces constatant sa régularité, au « rang des minutes du même notaire, par acte du dix- « huit février mil neuf cent vingt-sept ;

« 4° Délibération de la seconde Assemblée Générale « constitutive de la dite Société, tenue à Monaco, le « vingt-huit février mil neuf cent vingt-sept et déposée, « avec toutes les pièces constatant sa régularité, au « rang des minutes du même notaire, par acte du sept « mars mil neuf cent vingt-sept. »

Ont été déposées, le quatorze mars présent mois, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 17 mars 1927.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Société Civile des Obligataires
de la Société des Etablissements G. Barbier

Messieurs les Obligataires de la Société G. Barbier sont convoqués au Siège social, Usine de la Chocolaterie de Monaco, à Fontvieille, en Assemblée Générale, suivant les termes de l'article 7 des Statuts, pour le jeudi 31 mars, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Election d'un Administrateur en remplacement de l'Administrateur décédé ;
- 2° Election d'un deuxième Administrateur ;
- 3° Tirage au sort de quatre-vingts Obligations à amortir le 1^{er} mai, ex-coupon n° 14.

Le Conseil d'Administration.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

MM. les Obligataires sont informés que les Obligations n°s 241 à 250, 281 à 290, 301 à 310, 421 à 430, 601 à 610, 731 à 740, 861 à 870, 961 à 970, 1.151 à 1.160, 1.571 à 1.580, sorties au tirage, sont remboursables à 300 francs à partir du 1^{er} avril 1927.

HANDWORK

Société Anonyme Monégasque
Au Capital de 1.000.000 de francs.

Conformément à l'article 9 des Statuts :
Le Conseil d'Administration, dans sa dernière séance du 15 mars 1927, a décidé l'appel du 3^e et 4^e quart. Les versements seront reçus au siège social, Grands Magasins du Park-Palace, jusqu'au 30 avril 1927, dernier délai. En même temps, les titres définitifs seront délivrés en échange de certificats provisoires.

Le Conseil d'Administration.

HANDWORK

Société Anonyme Monégasque
Au Capital de 1.000.000 de francs.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au siège social, Park-Palace Monte-Carlo, pour le samedi 2 avril, à 15 heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes de l'exercice 1926, s'il y a lieu, quitus aux Administrateurs ;
- 4° Fixation du Dividende ;
- 5° Nomination d'un Administrateur ;
- 6° Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration ;
- 7° Autorisation accordée aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement avec la Société (Article 25 des Statuts) ;
- 8° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leur émoluments.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée les propriétaires doivent, conformément aux Statuts, déposer leurs titres au siège social, cinq jours au moins avant l'Assemblée. Les récépissés des dépôts dans les banques équivalent au dépôt des titres eux-mêmes.

Le Conseil d'Administration.

HANDWORK

Société Anonyme Monégasque
Au Capital de 1.000.000 de francs.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués au siège social, Park-Palace Monte-Carlo, en Assemblée Générale extraordinaire, pour le samedi 2 avril, à 16 heures.

ORDRE DU JOUR :

Augmentation du Capital Social.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée les propriétaires doivent, conformément aux Statuts, déposer leurs titres au siège social, cinq jours au moins avant l'Assemblée. Les récépissés des dépôts dans les banques équivalent au dépôt des titres eux-mêmes.

Le Conseil d'Administration.